

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Ki Tavo



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU Puits DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1660 45th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovav Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna

Tous droits de Reproduction réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

Retrouvez le feuillet sur
www.torah-box.com/ravbiderman

Au Puits de La Paracha

Ki Tavo

« Pour dire que tu n'es pas ingrat » : la nécessité d'être reconnaissant

« Tu prendras des prémices de chaque fruit récolté par toi dans le pays qu'Hachem ton D. t'aura donné, et tu les mettras dans une corbeille ; et tu te rendras à l'endroit qu'Hachem ton D. aura choisi pour y faire régner Son Nom. Tu te présenteras au Cohen qui sera alors en fonctions, et tu lui diras : "Je viens reconnaître en ce jour, devant Hachem, ton D. que je suis venu dans le pays qu'Hachem avait juré à nos pères de nous donner (...)." » (26, 2-3)

Tout ce qui est mentionné dans la Torah est éternel et constitue un enseignement valable pour toutes les générations, si bien que, même à notre époque où, malheureusement, le Beth Hamikdache a été détruit, le thème des prémices est encore actuel (comme cela est largement développé dans les livres saints). Le Kav Ayachar (§18) rapporte à ce sujet, au nom du Ba'al Ha'harédim, que le sens de cette Mitsva est de remercier et de louer le D. de bonté pour tous les bienfaits dont Il nous a gratifiés. Nos Sages ont commenté les mots de notre verset : « Et tu Lui diras » ainsi : "C'est pour dire que tu n'es pas ingrat". Ce qui découle donc de cette Mitsva, en ce qui nous concerne, est l'obligation de reconnaissance pour tous les bienfaits qu'Hachem a accomplis et continue à accomplir pour nous.

Voici donc ce qu'il écrit :

« Il n'existe aucun homme qui n'ait bénéficié d'un miracle. En particulier dans nos générations où les épreuves ne cessent d'augmenter chaque jour : de terribles décrets et de redoutables guerres, le glaive, la famine, des villes assiégées, attaquées, les épidémies. Celui que le Saint-Béni-Soit-Il a éclairé d'un rayon de lumière et qui a été préservé de tous ces maux est tenu de se rappeler en permanence la bonté d'Hachem et de ne pas faire preuve d'ingratitude. Plus encore, celui qui jouit de la bénédiction

Divine, qui a le mérite de résider chez lui dans la sérénité, la tranquillité et la sûreté, et qui a une subsistance régulière, devra louer et remercier le Très-Haut pour cela. » Le Séfer Ha'harédim insiste énormément sur cette obligation qui, selon lui, est incluse dans le commandement positif : "Tu diras en ce jour à Hachem ton D. : 'je suis venu dans le pays' (...)" . « De là, dit-il, on apprend que tous ceux qui reçoivent les bienfaits du Ciel et bénéficient de l'abondance que le Saint-Béni-Soit-Il déverse sur eux ont l'obligation de Le remercier, de Le louer, et de ne pas émettre de griefs contre Lui comme le font ceux qui ont un regard malveillant et se plaignent de Lui d'autant plus qu'Il leur prodigue ses bienfaits. »

Certains commentateurs expliquent, d'après cela, la juxtaposition de la Paracha des prémices avec celle qui nous ordonne d'effacer le nom d'Amalek (à la fin de la Paracha précédente, n.d.t.). Nos Sages (Tan'houma Béchalla'h 25) expliquent, en effet, que le Saint-Béni-Soit-Il provoqua l'attaque d'Amalek à cause de l'ingratitude dont firent preuve les Bné Israël lorsqu'ils s'écrièrent : « Est-ce qu'Hachem est parmi nous ? » Hachem dit alors : « Que vienne Amalek l'ingrat (Cf. Rachi Bamidbar 20,17) et fasse payer au peuple son ingratitude ! » (Cf. Rachi Chémot 17, 8 : "Je suis constamment avec vous et disposé à vous prodiguer tous vos besoins et vous dites : 'Est-ce qu'Hachem est parmi nous ?'"). Ces deux thèmes (les prémices et Amalek) sont donc juxtaposés pour nous suggérer : « Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek », lorsque vous étiez ingrats, c'est pourquoi : « Apportez vos prémices et remerciez ainsi Hachem en toute occasion, car c'est Lui qui vous prodigue tous les bienfaits ! »

Un juif de Londres raconta, un jour, que son père décéda alors qu'il était encore jeune (avant son mariage). Les ressources du foyer provenant jusqu'alors d'une usine alimentaire dirigée par son père, il fut tenu de se mettre



à travailler, à la demande de sa mère, et de prendre à son tour la direction de l'usine. Puisque qu'il s'agissait d'une demande de sa mère, il se rendit chez son Roch Yéchiva, le Rav Yéhoua Zéev Segal (de Manchester), pour lui demander quelle réponse donner.

« D'après les circonstances, lui dit ce dernier, tu es, en effet, tenu de venir en aide à ta mère qui est veuve (il est évident que cela ne constitue en aucun cas un exemple de conduite générale, et qu'il est nécessaire de juger chaque cas en particulier). Cependant, je te demanderai une chose : chaque soir, durant la prière d'Arvit, lorsque tu arriveras aux mots : "et pour tous les miracles que Tu accomplis pour nous", arrête-toi et demande-toi : "Quel miracle Hachem a-t-Il fait pour moi aujourd'hui ?" »

Cet homme poursuivit ainsi :

« Cela fait quarante ans que j'observe cette conduite préconisée par le Roch Yéchiva, et **je peux témoigner explicitement qu'il ne s'écoula pas un seul jour durant toutes ces années sans que je ne trouve un miracle que le Créateur a accompli à mon égard !** »

Le Chla'h Hakadoch (§12) rapporte le commentaire de Rachi sur le verset de notre Paracha : « *Tu te présenteras au Cohen qui sera alors en fonctions, et tu lui diras : "Je viens reconnaître (...)"* » : **"tu lui diras"**, cela signifie que tu dois rappeler les bienfaits du Très-Haut. Et il le commente ainsi : « L'homme est ainsi tenu de se conduire vis-à-vis du Saint-Béni-Soit-Il, à chaque fois qu'Il lui amène un bienfait ou une réussite. Il devra Le louer et Le remercier pour avoir accompli cette chose, dans Sa bonté et Sa miséricorde. » Le Or Ha'haïm Hakadoch écrit, pour sa part : « Il n'existe aucun moment ni aucun instant où le Saint-Béni-Soit-Il n'agit pas en faveur de l'homme du point de vue de son corps ou de ses besoins. » Il en ressort que nous sommes tenus en permanence de louer et de remercier Hachem pour toutes les merveilles et les bienfaits qu'Il nous prodigue à chaque instant. L'Admor de Rafchitz ajoute même, au nom de son père, Rabbi Ména'hem

Mendel de Linsk : « Il faut constamment remercier Hachem pour tous les bienfaits qu'Il accomplit à chaque instant et cela, pour toutes les sortes de bienfaits, qu'ils soient dévoilés **ou dissimulés**, comme le dit l'enseignement de nos Sages : "Combien l'homme ignore-t-il et ne ressent que c'est le Maître du monde qui l'a aidé !" (Yoma 22b) »

Il est rapporté dans les livres saints : celui qui adopte comme conduite de remercier Hachem, attire sur lui un déversement de miséricorde et de bonté, et empêche les malheurs de l'atteindre. La preuve, explique le Sefat Emet, est que nos Sages nous enseignent : « On n'interrompt pas la lecture de la **תוכחה** » (la Paracha des "remontrances", dans les malédictions de Bé'houkotaï et de Ki Tavo, n.d.t), à savoir que l'on ne fait monter personne à la Torah au milieu de cette lecture. La raison énoncée par nos Sages est que celui qui monte à la Torah doit commencer par dire : **"Barékhou Ête Hachem Hamévorakh"** ("Bénissez Hachem qui est béni") ; de ce fait, le Saint-Béni-Soit-Il dit : « Il n'est pas légitime que Mes enfants reçoivent des malédictions alors que Moi, je reçois une bénédiction ! » On voit donc bien que lorsque la louange à Hachem est présente, elle repousse la malédiction. « C'est pourquoi, conclut le Sefat Emet, mon conseil est d'accepter les épreuves avec amour, de remercier et de louer Hachem pour cela. Dès lors, il Lui paraîtra illégitime que l'homme qui Le bénit soit lui-même dans la souffrance, ce qui est facile à comprendre. »

Le Tiférète Chlomo, pour sa part, s'exprime à ce sujet dans les termes suivants :

« On sait bien qu'un homme qui désire demander ce dont il aura besoin dans le futur, doit auparavant exprimer sa reconnaissance sur ce qu'il a eu dans le passé. Il pourra ensuite attirer sur lui la bonté d'Hachem concernant l'avenir. C'est ce qui est écrit : "Louez Hachem qui est bon, parce que Sa bonté est éternelle" : lorsque l'homme loue Hachem sur le passé, il s'attire grâce à cela de nouveaux bienfaits. »



Ce qui précède lui sert à expliquer également pourquoi les Guéonim ont institué de dire pendant les dix jours de pénitence וכתוב לרחם טובים כל בני ברית ("Ecris pour une bonne vie tous les membres de Ton alliance"), au beau milieu de la bénédiction de "Modim" dans la Amida. Quel rapport existe-t-il entre cette requête et la bénédiction qui est entièrement consacrée à remercier le Saint-Béni-Soit-Il ? Et de répondre qu'en remerciant Hachem sur l'année écoulée, l'homme est alors en mesure de prier pour une bonne année à venir.

Un des Tsadikim de notre génération en déduit la raison pour laquelle **on lit la Paracha des prémices à la fin de l'année**. « C'est, dit-il, afin de suggérer, particulièrement à cette époque de l'année, l'obligation d'exprimer notre reconnaissance envers Hachem pour toutes les bontés dont Il nous a gratifiées durant l'année précédente, comme il y est écrit : *"Et tu te réjouiras de tout le bien."* (verset 11) » Le verset du prophète Isaïe (55, 12) : *« Lorsque vous sortirez dans la joie »*, y fait allusion car il évoque que **la sortie de l'année doit se faire dans la joie et la louange pour tout le bien reçu**.

Dans son livre 'Kadoch Vé Nora Chémo', l'auteur écrit une remarque extraordinaire :

La Guemara (Brakhot 20b) rapporte que les anges vinrent devant le Saint-Béni-Soit-Il et Lui demandèrent : « Maître du monde, Tu as écrit dans Ta Torah (Dévarim 10, 17) : *"(Hachem) qui ne fait pas de préférence et ne se laisse pas corrompre"*, et pourtant, Tu te laisses corrompre puisqu'il est écrit (Bamidbar 6, 26) : *"Qu'Hachem dirige Son regard vers toi (...)"* (le terme employé est רָאָה בְּפָנַי, accorder sa préférence, n.d.t) ?

- Comment ne leur accorderais-je pas Ma préférence, leur répondit-Il, alors que J'ai écrit dans Ma Torah (8, 10) : *"Tu mangeras et tu seras rassasié et tu béniras Hachem ton D."*, et eux, veillent (de leur propre initiative, n.d.t) à Me bénir déjà à partir du volume d'une olive ou d'un œuf ! »

D'après la Torah, en effet, il n'y a d'obligation de réciter le 'Birkat Hamazone'

que si on a mangé du pain à satiété, et les Bné Israël ont pris sur eux de dire déjà ces actions de grâce après avoir mangé seulement le volume d'une olive ou d'un œuf, même sans en être rassasié, et c'est pour cette raison qu'Hachem leur accorde Sa préférence.

De là, on peut tirer comme enseignement que même si un homme remercie Hachem sans être "rassasié de miracles ni de prodiges" ni ressentir que toute l'année s'est bien passée, malgré tout, s'il loue Hachem sur un "petit miracle du volume d'une olive", il méritera que le Saint-Béni-Soit-Il soit clément à son égard. Et qui n'a pas besoin de la clémence Divine le jour du jugement de Roch Hachana lorsque notre unique souhait est de mériter alors d'être jugé avec miséricorde ? Voici donc un excellent conseil pour mériter une douce et bonne année !

Etre à la tête et pas à la queue :
«Demeurons debout, pleins de courage ! »

« Il te placera à la tête et non à la queue. »
(28, 13)

"A la tête et non à la queue : fort et non faible" (Targoum Onkélos)

Le Isma'h Moché explique cette traduction du verset par Onkélos, en rapportant les paroles de Michlé (18, 14) : *« L'esprit de l'homme lui fera supporter sa maladie. »* Il dit : « Dans tout ce qui concerne la maladie רָחַץ, qu'il s'agisse de celle du corps ou de celle de l'âme, l'essentiel est de renforcer l'esprit qui se situe dans la tête, à savoir l'intelligence et le cerveau qu'elle renferme. C'est grâce à cela qu'un homme pourra surmonter sa maladie. C'est à ce sujet qu'il est dit : *"Il te placera à la tête et non à la queue"*, à savoir (selon Onkélos) que tu sois **fort** dans ton esprit, car grâce à cela tu bénéficieras d'une parfaite guérison du corps et de l'âme. »

Dès lors, il nous incombe de nous renforcer, d'être "fort et non faible", de nous armer de vaillance à l'approche des Yamim Noraïm ("des jours redoutables" de Roch Hachana et de Yom Kippour, n.d.t). Et surtout, il nous incombe de ne pas écouter la voix du Yétser Hara qui, par ses ruses et sa perfidie nous



incite au découragement, sous prétexte que nous nous sommes trop éloignés en empruntant le chemin du mal. Bien au contraire, l'homme doit se renouveler, à partir de maintenant, dans son service d'Hachem.

Le Rav de Kojnitz rapporte à ce sujet le verset : « Elle pleurera son père et sa mère un mois de jours (יָרַח יָרַח) », et le commentaire qu'en donne le Zohar (Zohar 'Hadach 72) : "רֵאָה" ("Il s'agit du mois d'Eloul"). On peut se demander, dit-il, pourquoi le "mois" est-il ici désigné par le terme יָרַח (la lune) ?

La lune, explique-t-il, possède trois noms en hébreu : יָרַח, לְבָנָה, סִירָא (Yaréa'h, Lévana, Siara). Au début du mois, elle est appelée Yaréa'h, lorsqu'elle commence à croître et à se renouveler (Yaréa'h désigne également "un rameau", une jeune branche d'arbre) ; au milieu du mois, lorsqu'elle est pleine, elle est surnommée Lévana ("blanche") ; à la fin du mois, on la dénomme Siara, puisqu'elle n'éclaire plus tellement et qu'elle est alors comme en prison (Soar, en hébreu, qui s'apparente au mot Siara). Aussi, en Eloul, le mois est-il désigné par le terme Yaréa'h, car les portes du repentir étant ouvertes, l'homme doit se considérer dorénavant comme un nouveau-né qui commence à grandir.

Il est prodigieux de constater à quel point Hachem, "qui veut le repentir" (formule de la prière, n.d.t), chérit chaque bonne action, chaque bonne pensée d'un juif qui désire se rapprocher de Lui :

La Michna (Bikourim 3, 3) enseigne, en effet, que lorsque ceux qui apportaient leurs prémices arrivaient à proximité de Jérusalem, ses habitants envoyaient alors une procession afin de parer les prémices de toutes sortes d'ornements. Les gens importants sortaient alors afin d'accueillir les arrivants suivant leur rang, et tous les artisans de Jérusalem se tenaient devant les pèlerins et demandaient de leurs nouvelles ("Frères de tel endroit, êtes-vous en paix ?", disaient-ils).

Le Isma'h Israël demande : pourquoi accordait-on autant d'honneurs à ceux qui

apportaient leurs prémices ? Et il répond de la manière suivante :

« Car grâce à cette Mitsva, écrit-il, chacun pouvait être témoin de la bonté d'Hachem. Car même une 'petite' Mitsva qu'un paysan accomplissait dans son champ, ne serait-ce qu'en pensée en songeant à la toute jeune figue fraîchement sortie pour la consacrer à Hachem, avait une importance telle pour Hachem qu'Il ordonnait au juif qui apportait ces prémices de sa terre au Beth Hamikdache, de lire devant le Cohen un passage de la Torah marquant sa reconnaissance. C'est pourquoi l'accueil des arrivants se faisait en "grande pompe", afin de montrer que la Mitsva la plus 'simple' du juif le plus simple, qu'il accomplissait de la manière la plus simple possible (par une simple pensée, n.d.t), était agréée par Hachem avec amour et miséricorde, et que tous les anges du Ciel ornaient cette Mitsva de plusieurs couronnes. Chacun pourra y puiser un réconfort, car, quelle que soit sa situation, s'il avait mérité de n'accomplir qu'une seule Mitsva et de n'avoir qu'une seule bonne pensée au cours de toute son existence, cela aurait néanmoins valu la peine qu'il vienne dans ce monde.

En ce qui nous concerne, cela signifie que, dans cette période où le Saint-Béni-Soit-Il nous appelle au réveil spirituel et au repentir, il peut arriver à l'homme de penser à tort : « Pourquoi commencerais-je à travailler sur moi-même et à me rapprocher ? De toute façon, je n'arriverai jamais au sommet ! » La réponse à cette (fausse) question est que la moindre petite action qu'un homme accomplit en l'honneur d'Hachem, suivant son niveau personnel, est considérée dans le Ciel comme un acte d'une immense envergure. Et petit à petit, il méritera de parvenir au but souhaité.

Ajoutons à ce sujet, les précieuses paroles du 'Hatam Sofer (Parachat Choftim) à propos du verset : « Lorsque viendra le Lévi depuis l'une de tes portes (villes), d'une localité quelconque en Israël où il réside, porté par son désir, à l'endroit élu par Hachem. Il servira là-



bas au nom d'Hachem, comme tous ses frères les Léviim qui se tiennent là devant Hachem. » (26, 6-7)

Ces versets, dit-il, suggèrent la démarche de quelqu'un qui ne se trouvait pas jusqu'alors, dans le chemin d'Hachem. Néanmoins, si son intention est de revenir à D., l'essentiel est l'aspiration qu'il éprouve et le désir ardent qui brûle en lui. Le verset peut dès lors être interprété de la manière suivante :

*« Lorsque viendra le Lévi depuis l'une de tes portes », évoque une personne qui se serait écartée des voies d'Hachem, et qui se serait laissé entraîner vers l'une des "portes du grand monde", mais qui, cependant, désirerait à présent se repentir. La Torah lui indique qu'il doit venir **porté par son désir, à l'endroit élu par Hachem, et qu'il servira là-bas au nom d'Hachem, comme tous ses frères les Léviim qui se tiennent là devant Hachem**, à savoir comme tous les Tsadikim qui se trouvent déjà proches d'Hachem.*

La Guemara (Souca 44b) rapporte que Ayebo se tenait, une fois, devant Rabbi Elazar Bar Rabbi Tsadok pendant l'année de la Chémitta. Un homme vint alors poser une question concernant les lois de la Chémitta : il raconta qu'il possédait des vignes et des oliveraies et que ses ouvriers y creusaient des rigoles autour des arbres (afin de retenir l'eau de pluie, n.d.t), en mangeant les olives comme salaire de leur travail ; il désirait savoir si cela était permis ou bien s'il devait abandonner les fruits gratuitement. On lui répondit qu'il lui était défendu de continuer à utiliser les olives comme salaire des ouvriers car cela était considéré comme faire du commerce avec des fruits de Chémitta. Ils le laissèrent et il s'en retourna. Rabbi Elazar dit alors à Ayebo : « Cela fait quarante ans que j'habite ici et je n'ai encore jamais vu quelqu'un dont les voies sont aussi droites que celles de cet homme ! » Le même agriculteur revint alors et demanda ce qu'il devait faire. Rabbi Elazar lui répondit qu'il devait abandonner les olives à qui les voulait,

et donner à ses ouvriers une petite pièce comme salaire de leur travail.

Rabbi Israël Salanter (rapporté dans le Mikhtav Mé Eliaou II, p. 60) s'interroge sur cette Guemara : de quoi Rabbi Elazar s'émute-il tellement au point de dire qu'il n'avait encore jamais vu quelqu'un d'aussi droit ? De plus, où le propriétaire des vignes et des oliviers s'en alla-t-il au milieu de la conversation, et pourquoi ne continua-t-il pas à poser la question suivante (que devait-il faire dorénavant) ?

Rav Israël explique qu'une des questions trouve sa réponse grâce à la deuxième :

L'homme qui était venu poser sa question courut pour dire immédiatement à ses ouvriers d'arrêter de se conduire comme ils l'avaient fait jusqu'alors, sans s'attarder pas même un instant pour s'enquérir de la voie à suivre dorénavant. Car, à chaque instant, ses ouvriers enfreignaient la défense de faire du commerce avec des fruits de Chémitta. **Or, la première chose à faire est d'abandonner la mauvaise voie dans laquelle on se trouve. Et seulement ensuite, il revint afin de poser sa question sur l'avenir.** Rabbi Elazar Bar Tsadok fut, pour cela, très surpris de l'intégrité de cet homme, qui n'attendit pas un seul instant pour se détourner de la mauvaise voie.

Cela afin de nous enseigner que dès qu'une personne s'éveille au repentir, elle ne devra pas différer cette résolution au lendemain ou à plus tard, mais elle devra immédiatement la traduire en acte.

« Lékha Hachem Hatsédaka » (La justice t'appartient) : demander pardon (Séli'hot), c'est reconnaître qu'Hachem est le Maître du monde

A l'approche de la dernière semaine des Séli'hot avant Roch Hachana ("Chabbat Séli'hot" chez les Achkénazim), on doit porter une attention toute particulière aux paroles de Rabbénou Yona dans le Chaaré Téhouva (Chaar 1, 12) :



« Et plus que celui-ci (qui aurait perdu tous ses biens), celui qui s'est rebellé contre le Saint-Béni-Soit-Il doit s'affliger pour avoir causé autant de dommage (à son âme, n.d.t) et pour s'être rendu repoussant pour Hachem, et pour ne pas s'être souvenu de son Créateur qui l'a créé à partir de rien, qui a toujours été bienfaisant envers lui, qui le dirige en toute circonstance, et qui veille à lui à chaque instant. Comment a-t-il pu se résoudre à Le provoquer ? Comment a-t-il été à ce point aveugle pour fauter, sans réfléchir. Celui qui possède un peu d'intelligence gravera ces paroles dans son cœur et dans les méandres de son esprit. »

Le Beth Aharon avait coutume de dire qu'on ne doit pas "dire les Séli'hot" mais "demander Séli'hot (pardon)", à savoir que l'on doit demander du fond du cœur à notre Père plein de miséricorde de nous pardonner notre passé et se répandre en prières devant Celui qui examine les reins et le cœur de l'homme.

« Avinou, Malkénou (Notre Père, Notre Roi), Toi qui sièges sur Ton trône de miséricorde. Ha Néchama Lakh Vé Ha Gouf Paolakh Vé 'Houssa Al Amalakh » (la Néchama T'appartient et le corps est l'œuvre de Tes mains, aie pitié du fruit de Ton travail !)

Cette phrase est récitée en introduction aux Séli'hot. Le Maguid de Douvno l'explique par la parabole suivante :

Un homme avait un frère qui quitta ce monde en laissant derrière lui un jeune enfant. Pris de compassion pour son neveu

devenu orphelin, il l'adopta comme son propre fils, l'éleva, l'éduqua et il l'aimait tellement, qu'il investit en lui le meilleur de ses forces. Puis, l'enfant arriva en âge de se marier. Les Chadkhanim se hâtèrent de proposer le Ba'hour à son oncle, qui accepta en pensant "mieux vaut donner ma fille à ce garçon qu'à un autre". Peu de temps après le mariage, il s'avéra que cette union n'était pas très réussie, et que le mari ne se comportait pas convenablement envers sa femme. La situation devenue insupportable, cette dernière prit ses affaires et retourna chez son père. Le mari, de son côté, se rendit chez son oncle, mais il trouva porte close et personne pour lui répondre. Son oncle et beau-père ne voulait plus le voir tant il était en colère contre lui de s'être ainsi comporté envers sa fille. Mais le jeune homme ne s'avoua pas vaincu, et continua à frapper à la porte, pour finir par crier par-devers celle-ci : « Mon oncle bien-aimé, je comprends ton irritation, car il s'agit de ta fille ; néanmoins, souviens-toi et n'oublie pas que tu es aussi mon oncle ! »

Nous aussi, venons demander la miséricorde d'Hachem. Il est vrai que le corps a fait fauter l'âme, qui est la partie Divine qui se trouve en nous, mais nous demandons cependant au Saint-Béni-Soit-Il : « Certes, l'âme T'appartient, mais finalement, le corps lui aussi est l'œuvre de Tes mains. Dès lors, aie pitié du fruit de Ton travail ! »

Que l'année qui vient soit bonne et bénie. Et que, dès à présent, cette année et ses malédictions s'achèvent et que débute une nouvelle année avec ses bénédictions !

